

Une motion soumise aux élus Bandolais

Jusqu'en mars dernier, l'opposition ne siégeait pas au sein de la communauté de communes Sud-Sainte-Baume (SSB). Les temps ont changé et la dernière séance du conseil communautaire n'en finit pas de faire des vagues...

Cécilia Papadacci avait pris la parole pour s'étonner de la nomination de Gabriel Tambon au sein de la commission des services publics, suite à sa récente condamnation. La conseillère d'opposition s'était fait vertement reprendre par Ferdinand Bernhard.

Une réaction « violente » mal digérée par l'élue et son groupe.

De son côté, Ferdinand Bernhard, reste droit dans ses bottes.

Il invoque le respect de la présomption d'innocence, envers Gabriel Tambon qui –ayant fait appel de la décision du tribunal correctionnel– n'est pas définitivement condamné.

Cet échange vif en conseil communautaire a par ailleurs ému un certain nombre de citoyens bandolais, qui ont proposé à leur maire de faire voter ce soir une motion en

conseil municipal.

Un texte qui aurait pour but de dénoncer la « *violence verbale* » du président de SSB et de rappeler « *que toutes les opinions ont le droit de s'exprimer lors d'un conseil, lequel ne saurait se résumer à être une chambre d'enregistrement.* »

On ne sait pour l'heure, si Jean-Paul Joseph, maire de Bandol, a accepté de mettre l'examen de cette motion à l'ordre du jour du conseil municipal qui a lieu ce jour à partir de 17h30.